

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 17/10/2022	
Reçu en préfecture le 17/10/2022	
Publié le	
ID : 080-218006609-20221006-DM_02_2022-BF	

Séance du 6 octobre 2022

Délib. n° 03/061022

L'An deux mil vingt deux, le six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

22/09/2022

Secrétaire de séance :

Julien BURLAT

Etaient présents :

Mr Joël BELLARD	Mr Renaud LABRUYERE	Mr Pierre LEPOIX
Mr Julien BURLAT	Mr Arnaud BIGOT	Mr Maxime DEVAUX
Mme Mylène LESTURGEZ	Mme Vanessa LECAT	Mme Brigitte GRIMAUZ
Mme France SZAREK		

Absent(s) excusé(s) : Mme Brigitte GRIFFON

Pouvoir(s) : Mme Brigitte GRIFFON à Mme Vanessa LECAT

objet : Décision modificative du Budget 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au budget, afin que les salaires et indemnités des élus puissent être mandatés en fin d'année.

Considérant que les crédits votés au moment du budget ne suffisent pas pour avoir recours au contrat de remplacement d'agents communaux en arrêt de travail, et dans l'attente d'une prise en charge par l'assurance statutaire, Monsieur le Maire propose de modifier les crédits budgétaires suivants :

BUDGET PRIMITIF 2022				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	Réelle	- 4 000,00 €	0,00 €
65548	Contributions org regroupement	Réelle	- 6 000,00 €	0,00 €
6413	Personnel non titulaire	Réelle	5 500,00 €	0,00 €
6218	Autre Personnel extérieur	Réelle	2 500,00 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	Réelle	2 000,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et à inscrire au budget les modifications nécessaires.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

